



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 25 JANVIER 2018

### ► PRESENTS (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE	Chargé de mission relations avec le CEJIB et la CC
Didier AMIGO	Membre élu – région Midi-Pyrénées
Jacques ARGAUD	Président de la région Ouest
Renaud BELLIERE	Membre élu – région NPCP
François-Xavier DESERT	Membre élu – région Nouvelle Aquitaine
Jean-Marc DHOUILLY (3 pouvoirs)	Secrétaire général du CNEAF – Président de la région NPCP
Liliane IDOUX (1 pouvoir)	Présidente de la région Ile de France
Michel JEMMING (1 pouvoir)	Président du CNEAF
Pascal MEIGNEN	Membre élu – région OUEST
Cristiana MILEA	Membre élu – région Ile de France
Christian MOLLARD (1 pouvoir)	Président de la région Rhône Alpes
Mireille MOUSSY (1 pouvoir)	Coordinatrice nationale du CNEAF, chargée de mission “formations”
Michel PONTAILLER	Membre élu – région Centre
Philippe RIVOIRARD	Membre élu – région Ile de France
Eric SCHNELLER	Membre élu - région Ouest
Chahrazad TOMA-VASTRA	Vice-présidente du CNEAF - Présidente de la section “Conseils”
Bernard VAYSSIÈRE	Membre élu – région Nouvelle Aquitaine
Philippe WITT (1 pouvoir)	Vice président du CNEAF

### ► POUVOIRS :

Claude BUCHER (*pouvoir à Michel JEMMING*) – Catherine CARQUEVILLE (*pouvoir à Christian MOLLARD*) – Xavier LALIEU (*pouvoir à Jean-Marc DHOUILLY*) – Pascale LE GALL (*pouvoir à Mireille MOUSSY*) – Jean-Jacques LIEN (*pouvoir à Jean-Marc DHOUILLY*) – Francis LONGUEPEE (*pouvoir à Liliane IDOUX*) – Quitterie MARQUEZ (*pouvoir à Philippe WITT*) – Françoise RIEU-MOUNJE (*pouvoir à Jean-Marc DHOUILLY*)

Soit, 26 membres présents ou représentés, sur 32. Le quorum, fixé à 1/3 des membres présents ou représentés, est largement atteint (81,25%). Le conseil peut valablement délibérer.

### ► EXCUSES :

Philippe BOUCHARD – Michèle CHAZAL - Alain DELCOURT – Elian INISAN.

## ► ABSENTS :

Alain KUMMER – Jean-Luc LEGRAND

---

En préalable de l'ouverture du conseil d'administration, Michel JEMMING, Président, souhaite à tous les membres du conseil une bonne année 2018, tant sur le plan personnel que dans leurs activités professionnelles.

## ■ APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT :

► Le procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## ■ LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHITECTE EXPERT DE JUSTICE (50<sup>ème</sup> CONGRES DU CNEAF) :

► Cette année, qui marque un nouvel anniversaire pour le CNEAF, puisque ce sera le 50<sup>ème</sup>, le congrès sera intégré à la “*Journée nationale de l'architecte expert de Justice*” organisée en commun avec la CEACAP (compagnie des experts architectes près la cour d'appel de Paris), la CAEL (compagnie des architectes experts près la cour d'appel et les juridictions administratives de Lyon), le CAE-PACA (collège des architectes experts – région PACA), et la CNAEJJA (compagnie nationale des architectes experts près les juridictions judiciaires et administratives).

► La journée aura lieu à LYON, le **vendredi 28 septembre 2018** au Grand auditorium du Musée des Confluences (agence d'architecture Coop HIMMELB(L)AU – 2014). Une équipe de préparation s'est constituée (voir dans le PV du 29 septembre 2017), avec deux correspondants sur place : Michèle CHAZAL, qui est membre du CAEL outre sa qualité de membre du conseil d'administration du CNEAF, et François TRUCHE, président de la CNAEJJA et membre du CAEL.

► Le thème sera le suivant : **Qu'ont les architectes de particulier en tant qu'experts de justice ?** Une réunion est prévue le vendredi 26 janvier à Paris pour y travailler. Michel JEMMING a obtenu des autres associations, ce qui n'était pas gagné d'avance, que tous les architectes experts, y compris les experts-conseils, puissent y participer. La question reste pendante pour les architectes non-experts (mais un architecte n'est-il pas forcément expert dans sa discipline, et appelé à intervenir comme conseil dans les cas de litige ?)

► Il faut aussi mettre au point l'organisation matérielle commune aux cinq associations : gestion des inscriptions, logistique, responsabilité financière, ... Notre trésorier, Jean-Jacques LIEN travaille à l'établissement d'un compte prorata qui devra tenir compte du nombre d'adhérents dans chaque association, avec la difficulté que certains adhèrent à plusieurs associations. Ne faudrait-il pas plutôt tenir compte du nombre d'inscrits au congrès ? Avec la difficulté que le nombre d'inscrits ne sera connu que très peu de temps avant le 28 septembre, et qu'il faudra engager des dépenses bien avant (acompte pour la location de la salle, traiteur, ...etc). Le prix souhaité de l'inscription est de moins de 200.00 €.

► La journée se terminera par une visite du Musée des Confluences et par un dîner sur place. Notre congrès ayant habituellement lieu sur deux journées, la question s'est posée d'organiser en interne une suite, ou un préalable, à la journée commune avec les autres associations. Le conseil décide qu'il serait préférable d'organiser des visites le lendemain, samedi 29 septembre. La veille, le second conseil d'administration 2018, qui a traditionnellement lieu fin septembre, pourrait avoir lieu à Lyon.

## ■ PROSPECTIVE POUR LES FORMATIONS :

Une réflexion sur l'évolution des formations a été engagée par les formateurs, Jacques ARGAUD et Eric SCHNELLER, et soumise au bureau. L'architecte et l'expert architecte ont une obligation morale, et depuis peu une obligation tout court, de se former en continu, et c'est l'un des objectifs de notre collège que de former ses membres.

Actuellement, il y a six ans que Jacques et Eric animent les formations. Devant les offres pléthoriques des instituts divers de formations, il serait souhaitable de proposer de nouveaux modules, et de nouveaux modes de formation, peut-être en proposant une co-animation avec des professionnels compétents, et notamment des avocats : A titre d'exemple, il serait possible et souhaitable d'aborder des sujets comme les garanties dans le domaine du bâtiment (garanties décennale, contractuelle, parfait achèvement,...), les différents types de marchés de construction (VEFA, CCMI,...), ou la mise en cause des architectes, ...

Pour Eric SCHNELLER, l'objectif est de viser un label de qualité de l'expert, avec trois cibles :

- en premier lieu l'ensemble des architectes (la MAF serait prête à proposer des intervenants) : la sensibilisation à la responsabilité dans le contentieux construction et la formation des architectes au contentieux construction ;
- en second lieu les collégiens, avec des sujets communs aux judiciaires et aux conseils : certains modules sont existants, comme les formations initiales (expertise civile, administrative, investigations techniques) ; d'autres à créer, comme les diagnostics techniques, les contrats, les garanties, la conduite de l'expertise amiable, la déontologie :

D'ores et déjà, Bernard VAYSSIERE et Chahrazad TOMA-VASTRA, ont mis au point des modules de formation pour les experts conseils sur la déontologie, l'expertise privée et l'expertise amiable, soit 11 heures de formation, outre 7 heures sur les assurances et les garanties, et 7 heures sur la mise en cause de l'architecte.

- et enfin les experts de justice : l'organisation des opérations d'expertise, la conduite des réunions, les notes et rapports, ...

Cela entraîne l'augmentation du nombre de journées de formation, qu'il faudra gérer, avec une augmentation du nombre des formateurs, et l'intervention de formateurs extérieurs spécialisés dans leur domaine.

Le collège doit assumer le fait qu'il est un organisme de formation agréé et qu'il doit respecter la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social du 5 mars 2014 et le décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 qui introduit dans le Code

du travail un nouveau chapitre intitulé “*Qualité des actions de formation professionnelle continue*”. Un référencement des organismes de formation sur la base unifiée DATADOCK est maintenant nécessaire pour que la prise en charge des frais soit acceptée par les fonds d’assurance formation, comme le FIF-PL. Notre inscription a jusqu’à présent rencontré des difficultés techniques (ni Firefox, ni Safari ne sont acceptés), mais elle est en cours. Notre crédibilité d’organisme de formation risque d’être mise en cause par ces fonds d’assurance formation si on ne respecte pas les 21 critères de la base DATADOCK. La question se pose aussi d’adhérer au REF’CA, qui est le réseau des organismes de formation pour les architectes, partenaire du CNOA.

Alain ALEXANDRE insiste sur le fait qu’il faut apprendre aux architectes à soigner leur demande d’inscription sur la liste des experts près la Cour d’appel, car elles sont souvent mal écrites et parfois même illisibles, ce que confirme Renaud BELLIERE. C’est une question de crédibilité de sérieux vis-à-vis des magistrats. Pour Jacques ARGAUD, les formateurs ne sont pas là pour dicter les courriers, les notes et les rapports aux candidats.

Michel JEMMING rappelle que le CNEAF ne peut pas tout faire. Avec de plus gros moyens, la MAF sensibilise déjà les architectes sur leurs responsabilités.

Mireille MOUSSY précise qu’un moyen a été trouvé pour éviter de dépasser le plafond de 61 000.00 € (les frais de repas et de pauses ont été sortis à part), ce qui permet d’envisager de nouveaux modules de formation. Eric SCHNELLER note que l’on propose des formations gratuites aux collégiens, alors que celles-ci pourraient en réalité être financées par le FIF-PL ou autre (300 €/jour pris en charge). Mireille MOUSSY répond que certains ne font pas la demande de remboursement, rebutés par la complexité de la démarche. Sur ce point, les membres du conseil ont des avis très divers, certains confirmant les difficultés permanentes avec le FIF-PL, d’autres n’ayant jamais rencontré de problème.

Michel JEMMING conclut ce point de l’ordre du jour en indiquant que la formation est un sujet très important pour les prochaines années, et qu’il conviendrait que le futur bureau ait en son sein un membre qui s’y consacre.

N.B. : Maître Jean-Marc ALBERT, qui intervient fréquemment lors de nos TRNTJ, fait paraître un “Guide de l’expert judiciaire”. Des extraits paraîtront dans la Revue Experts de février-mars.

## ■ ADHESIONS, DEMISSIONS, RADIATION, HONORARIAT :

Nos statuts imposent que pour adhérer au CNEAF il faut être « *architecte, agréé en architecture, ou autre, inscrit à l’Ordre des Architectes de France* ».

La question du port du titre d’architecte fait l’objet d’une mise au point entre Philippe RIVOIRARD et Renaud BELLIERE, ce dernier rappelant que, “nul ne peut porter le titre d’architecte s’il n’est inscrit à l’Ordre”, Philippe RIVOIRARD faisant observer a contrario que le titre d’Architecte Diplômé d’Etat est reconnu, même si l’on n’est pas inscrit à l’Ordre.

Il convient de rappeler la loi N°77-2 du 3 janvier 1977 sur l’architecture :

**Article 9** (Modifié par Ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 - art. 2 JORF 27 août 2005)

**Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-après peuvent seules porter le titre d'architecte.**

*Les personnes morales inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après peuvent seules porter le titre de société d'architecture.*

## ► ADHESIONS :

### • Demandes d'adhésion au CREA Ile de France :

- Jean-Paul BACK : adhésion acceptée ;
- Patrick COURT : adhésion acceptée ;
- Pascal FRANCHE : adhésion acceptée ;
- Karl PINSON : adhésion acceptée (son adhésion avait dans un premier temps été refusée par le collège Ile-de-France car il n'avait pas indiqué qu'il avait été formé à l'expertise judiciaire, notamment au CNEAF. Toutefois, le bureau rappelle que le CNEAF a précisément pour objet de former les architectes, et qu'il suffit de pratiquer l'expertise ou de s'y intéresser, et d'avoir le désir de se former, pour être membre du CNEAF. Un refus d'adhésion ne peut être motivé que si la probité du demandeur est mise en doute, ou pour faute disciplinaire ou déontologique signalée par l'Ordre) ;
- Floréale VIGNE : adhésion acceptée.

### • Demande d'adhésion au CREA Nouvelle Aquitaine :

- François NOGUÉ : cette demande est récente. Le CREA NA fera connaître sa réponse ultérieurement.

### • Demandes d'adhésion au CREA Nord/Pas-de-Calais/Picardie :

- Luc BAILLET : adhésion acceptée ;
- Jean-Michel REYMOND : adhésion acceptée.

### • Demandes d'adhésion au CREA Rhône-Alpes :

- Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD : adhésion acceptée ;
- Anne GUIDAUD : adhésion acceptée.

### • Demande d'adhésion en individuel :

- Marie-Laure DRILLIEN (Guyane) : adhésion acceptée.

## ► DEMISSIONS :

3 collégiens ont présenté leur démission depuis le conseil du 29 septembre 2017 :

- Willy FRANCHE (indiv. Pays de Loire) ;
- Henri GOLSTAIN (Indiv. Ile-de-France) ;
- Jean-Marie PONCELET (CREA Languedoc-Roussillon).

## ► RADIATION :

Six collégiens n'étaient pas à jour de leur cotisation au 31 décembre 2017, et n'ont pas réagi aux différents rappels qui leur ont été adressés :

- André BEAUCAMP (honoraire NPCP) ;
- Antoine BELIN (NPCP) ;
- Stéphane DEMYTTEAERE (individuel IDF) ;
- Ahmed EL ABBADI (IDF) ;

- Jacques ROUAN (LR) ;
- Samuel ROZEN (Alsace).

Conformément au règlement intérieur, la radiation de ces six membres est prononcée par le conseil d'administration.

#### ► HONORARIAT :

Aucune demande d'honorariat n'a été reçue depuis le conseil du 29 septembre 2017.

### ■ POINT DU TRESORIER :

Le trésorier, Jean-Jacques LIEN, hospitalisé suite à un accident de santé, n'a pu assister au présent conseil. Un message amical lui est adressé par l'ensemble des membres.

Mireille MOUSSY donne lecture du rapport du trésorier :

En 2017, les recettes des cotisations se sont élevées à 50 970.00 €. Les six cotisations impayées représentent 1 250.00 €.

Le compte courant fait apparaître un solde au 31 décembre de 48 584.42 € (il était de 54 634.00 € fin 2016), le compte congrès 23 403.20 € (21 518.00 € fin 2016), et les deux comptes sur livret respectivement 178 731.00 € (contre 172 800.00 € fin 2016 / intérêts 2017 : 922.00 €) et 76 960.00 € (contre 60 650.00 € fin 2016 / intérêts 2017 : 460.00 €).

Le bilan estimatif des formations 2017, sous réserve de la vérification par le comptable, présente un montant de recettes de 37 460.00 € pour 26 114.00 € de dépenses, soit un solde positif de 11 346.00 €. Pour information, le montant des recettes comptabilisées en frais administratifs, repas et pauses, a été sorti du bilan ci-dessus ; il s'est élevé à 12 316.00 €.

Le congrès de Rennes n'est pas déficitaire, mais le montant exact du bénéfice n'est pas encore connu. Le comptable y travaille en ce moment.

### ■ ASSEMBLEE GENERALE 2018:

Elle aura lieu le **jeudi 29 mars 2018**.

► Au cours de cette assemblée générale, il sera proposé de décider que tous les membres s'engageront dorénavant à respecter, dans le cadre de l'exercice de leurs missions judiciaires, le code de déontologie du CNCEJ, et dans le cadre de leurs missions privées, les règles qui seront présentées lors de l'AG. La rédaction de ces règles n'est pas encore tout à fait achevée.

Michel JEMMING rappelle que le CNOA est en train de refondre le Code de déontologie des architectes, et qu'il serait bon que le CNEAF y participe. Il fait en effet notamment observer que le texte actuel relatif aux devoirs envers les confrères, et notamment l'article 17 qui stipule « *Les architectes sont tenus d'entretenir entre eux des liens confraternels, ils se doivent mutuellement assistance morale et conseils* », peut apparaître contradictoire avec la nécessaire indépendance et impartialité de l'expert judiciaire

(lorsqu'un confrère est partie dans une procédure, ou lorsqu'il est appelé à donner un avis sur le rapport d'un confrère). Eric SCHNELLER indique que la confraternité n'empêche pas de donner un avis motivé et d'ordre purement technique sur le travail d'un confrère.

► Comme chaque année, un tiers du conseil d'administration doit être renouvelé (tous les sortants peuvent se représenter) :

- en Ile de France, deux conseillers sont sortants : Chahrazad TOMA VASTRA et Philippe RIVOIRARD. Il y aura trois sièges à pourvoir (compte tenu des nouvelles adhésions en 2017, le nombre de membres du CREA IDF dépasse le seuil des 40 au 31 décembre, ce qui leur attribue un conseiller supplémentaire) ;
- en Languedoc-Roussillon, Françoise RIEU-MOUNJE est sortante, et un siège est à pourvoir ;
- en Midi-Pyrénées, Philippe WITT est sortant et un siège est à pourvoir ;
- en Nord Pas-de-Calais Picardie, trois conseillers sont sortants : Alain DELCOURT, Xavier LALIEU, Jean-Jacques LIEN, et trois sièges sont à pourvoir ;
- en Rhône-Alpes, Catherine CARQUEVILLE est sortante et un siège est à pourvoir.

## ■ CALENDRIER 2018 :

### MARS 2018 :

- 27-28 mars : Formation méthodologie et gestion du dossier d'expertise ;
- 29 mars à 09H30 : Assemblée générale à Paris ;
- 29 mars à 14H00 : 161<sup>ème</sup> TRNTJ : vêtements, vêtures et façades végétalisées.

### MAI 2018 :

- 29-30 mai : Formation initiale à l'expertise conseil.

### JUIN 2018 :

- 12-13 juin : formation initiale à l'expertise auprès de juridictions administratives.
- 14 juin : réunion de bureau.
- 14 juin : 162<sup>ème</sup> TRNTJ : les désordres récurrents en maisons individuelles et le contrat d'assurance MAF maison individuelle.
- 15 juin : formation niveau 2 à l'expertise auprès des juridictions administratives.

### SEPTEMBRE 2018 :

- 27 septembre à Lyon : conseil d'administration ;
- 28 septembre à Lyon : Journée nationale de l'architecte expert de Justice ;
- 29 septembre à Lyon : journée ludique post-congrès.

### NOVEMBRE 2018 :

- début novembre à Paris : la mise en cause des architectes ;
- début novembre à Paris : assurances et garanties ;
- 20-21 novembre dans l'Est (Nancy ? Metz ?) : formation initiale à l'expertise judiciaire
- 22 novembre dans l'Est (Nancy ? Metz ?) : 163<sup>ème</sup> TRNTJ
- 23 novembre : sous réserve, formation à l'expertise (investigations techniques ?)

## ■ SITE CNEAF :

Chaque collège régional a la possibilité d'animer sa page régionale : un correspondant a été désigné dans chaque collège, qui dispose d'un identifiant et d'un mot de passe. Cette possibilité reste à ce jour peu utilisée. La webmestre, Camille SCHNELLER a mis en œuvre deux mini-formations par vidéo-conférences téléphoniques, avec connexion Internet simultanée. Celles-ci n'ont rencontré que peu d'intérêt, ou les difficultés de connexion n'ont pas permis à certains d'y participer. De nouvelles sessions pourront être mise en place à la demande.

Il est rappelé par ailleurs que le site comporte des pages accessibles uniquement aux membres (chaque membre a un identifiant, qui est son adresse e-mail, et un mot de passe qui lui a été envoyé automatiquement, et qui peut être régénéré en cliquant sur le bouton "mot de passe perdu"). Sur ces pages, on trouve les statuts et le règlement intérieur, les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales. Le cas échéant, d'autres documents accessibles uniquement aux membres pourraient y être placés.

## ■ QUESTIONS DIVERSES :

### ► SYNTHESE DU CONGRES DE RENNES :

Une synthèse dite "intermédiaire" a été livrée par AVERTI. La mise au point de la synthèse finale, avec insertion des photos, est en cours.

### ► BILAN DE LA DELOCALISATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON :

Une délocalisation de formations à Béziers et de la 159<sup>ème</sup> TRNTJ à Montpellier, a eu lieu en novembre 2017, avec une participation satisfaisante. Françoise RIEU, n'ayant pu, en raison d'une session de formation, se libérer pour assister au présent conseil, nous adresse quelques éléments à propos des suites de cette délocalisation. Elle fera un point plus complet ultérieurement.

Mi-janvier, le bureau du CREA LR a adressé à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ces manifestations, une lettre les informant du rapprochement des collèges régionaux "Languedoc-Roussillon" et "Midi-Pyrénées" dans un nouveau CREA-OCCITANIE, sans que les deux CREA y perdent leur indépendance. L'objectif est de multiplier les opportunités de formations en limitant les déplacements, afin d'intéresser davantage au collège les architectes concernés par l'expertise. Dans cette lettre, le CREA-OC-LR les invite à les rejoindre et leur propose de recueillir leurs idées d'actions en les rencontrant à nouveau de façon conviviale lors d'une visite de l'atelier MENUITECH, suivie d'une présentation du collège régional.

Cette réunion, prévue initialement le 1<sup>er</sup> février, a finalement été reportée au 12 février pour des questions d'agenda.

### ► PLANNING DE BOUCLAGE, ENGAGEMENTS CONTRIBUTEURS :

Pour rappel, une équipe de contributeurs avait été constituée, et nous avons répondu aux demandes de l'AQC et des Cahiers de la profession (CNOA) à peu près correctement jusqu'en septembre 2017, mais il manque une dynamique qui permettrait à Mireille de ne

pas paniquer à la veille de chaque échéance, et parfois de ne pas devoir informer les responsables des publications de l'absence d'article. Il faut absolument continuer à produire des articles, car c'est un engagement que nous avons pris. C'est par ailleurs essentiel financièrement car le CNOA nous subventionne. Une nouvelle équipe est élue au CNOA, Denis DESSUS étant maintenant président, et il faudra bien entendu le rencontrer, ainsi que le nouveau rédacteur en chef des Cahiers de la Profession.

Le planning de bouclage 2018 de l'AQC (2 pages « expertise judiciaire ») est le suivant :

- 26 janvier : n°167 ;
- 27 mars : n°168 ;
- 25 mai : n°169 ;
- 11 juillet : n°170 ;
- 26 septembre : n°171.

Il est demandé à tous les contributeurs de s'engager dès maintenant pour l'une de ces dates (**Deux** articles de 4500 caractères minimum et 5 000 caractères maximum, espaces compris dans chaque numéro).

Pour les Cahiers de la Profession, la revue du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 vient de paraître. Il faudrait dès à présent un article (6000 caractères maximum, espaces compris, et informations annonçant les tables rondes et formations du CNEAF comprises, soit environ 5000 caractères pour l'article lui-même), pour chacun des quatre trimestres de 2018.

#### ► REVUE EXPERTS :

Des turbulences secouent actuellement la Revue Experts, revue à laquelle le CNEAF est associé comme de nombreuses compagnies d'experts. Ces turbulences sont dues, d'une part d'une situation financière très difficile, et d'autre part d'un conflit entre la rédactrice en chef et le président du CNCEJ. Deux des trois co-gérants de la revue ont démissionné. La survie de la revue, qui est devenue de plus en plus mince au fil des ans, dépend de l'augmentation du nombre d'abonnés et du nombre d'articles proposés.

Le conseil d'administration est levé vers 12H45.

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 27 SEPTEMBRE 2018 A LYON**

Le 8 février 2018  
le secrétaire général,  
Jean-Marc DHOUAILLY